



Successsion et droit des héritiers

Par **lulupat**, le **21/06/2009** à **10:33**

Bonjour,mon père est décédé voilà bientôt 2 ans (le 15 juillet 2007) ,la succession n'a toujours pas été faite.Nous sommes 4 enfants mais l'ainé a tout pris et détourné(assurance vie a hauteur de 16600 euros,9 fusils,matériels divers),ils nous reste a nous partager l'estimation de 2 notaires c'est à dire 200 euros environs.rnNous avons nettoyés l'intérieur de la maison et lui devait faire l'extérieur,seulement il a arraché tout les arbres fruitiers sans nous demander notre avis ,a cassé la boîte aux lettres sans parler de l'inondation qu'il a fait dans la maison étant donné que l'eau n'était pas coupée.rnQue pouvons nous faire,nous sommes désespérés.rnL'eau a été coupé et l'électricité aussi mais c'était le notaire de l'ainé qui devait s'en occuper,nous ,nous en avons pris un autre.rnIl a aussi mis la facture des obsèques a son nom en mettant dessus les parutions de son seul nom dans les journaux ainsi que la plaque qu'il lui aurait offert.Il n'a pas voulu nous donner les relevé bancaires ce qui fait que nous avons du payer 326 euros et il a même retirer 280 euros lorsque notre père était décédé avec la carte bancaire.il a même fait installé un escalier électrique à la maison alors que mon père était à l'Hospital,c'est a qui de le payer ,il n'y a aucun documents qui est fait par mon père pour cette commande et il n'a pas marqué par procuration sur le bon de commande .rnMerci d'avance de nous répondre

Par **Marion2**, le **21/06/2009** à **11:16**

Bonjour,rnrnDéjà, l'assurance vie est hors succession. Si votre frère a pu toucher cette assuran de-vie, c'est qu'il en était de bénéficiaire.rnrnTant que la succession n'était pas terminée, votre frère ne devait toucher à rien.rnrn[/fluo]Il faut que le notaire que vous avez choisi se bouge un peu !!![/fluo]rnrnJe pense que vous allez devoir ester en justice contre votre frère.rnrnBon courage à vous.